



HAL
open science

Re-naître à l'autre sexe. Changement de prénom et de sexe à l'état civil

Jérôme Courduriès

► **To cite this version:**

Jérôme Courduriès. Re-naître à l'autre sexe. Changement de prénom et de sexe à l'état civil. Agnès Fine. États civils en questions. Nom, papiers et sentiment de soi, Editions du CTHS, pp.225-242, 2008. hal-00873231

HAL Id: hal-00873231

<https://hal.science/hal-00873231>

Submitted on 15 Oct 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Re-naître à l'autre sexe.

Le changement de prénom des transsexuels à l'Etat-civil¹.

Jérôme Courduriès.

Dans notre société, les personnes transsexuelles doivent suivre, pour changer de sexe tant sur le plan physiologique que sur le plan légal, ce que Laurence Hérault définit comme le processus de transsexualisation². Lorsque ces individus s'y engagent, ils ont déjà, en leur for intérieur³, la conviction d'appartenir au sexe qui n'est physiologiquement pas le leur. La modification de leur sexe à l'Etat civil est le terme de ce cheminement, celle de leur prénom pouvant intervenir avant. Quelle place et quelle fonction ce processus remplit-il dans leur vie ? Il est pour eux le seul moyen de passer la barrière entre les sexes, du moins pour que ce passage soit socialement entériné⁴. Ce franchissement n'en est un qu'au yeux de la société, de ses experts et de sa loi. Pour l'individu lui-même, qui possède « l'intime conviction » d'appartenir à l'autre sexe depuis l'adolescence et même l'enfance, il s'agit plutôt d'un détour obligé afin d'être reconnu dans son intégrité⁵.

Les sciences sociales ont bien souvent livré des analyses qui, tout en étant indispensables pour comprendre la nature d'un phénomène étroitement lié au contexte médico-légal des sociétés occidentales contemporaines, abordent le phénomène du transsexualisme le plus souvent dans sa globalité. Ce thème de recherche est encore très marqué aujourd'hui par les analyses de

¹ Je remercie chaleureusement les personnes qui m'ont accordé des entretiens. Je précise entre parenthèses le prénom de naissance (changé) des personnes qui ont témoigné lorsque je le connais ; c'est le cas des personnes rencontrées en entretien et quelques uns des témoignages disponibles sur internet.

² Ce processus englobe l'ensemble des étapes que doit suivre une personne qui demande un changement de sexe depuis le premier rendez-vous avec le sexologue, le psychologue ou le psychiatre de l'équipe de suivi des transsexuels, jusqu'à la décision du Tribunal de Grande Instance qui statue sur la rectification de l'acte de naissance. Hérault 2004. Au travers des dossiers d'archives d'un avocat, David Michels décrit et analyse quant à lui la procédure de changement de sexe à l'Etat civil susceptible de changer quelque peu dans sa forme d'un TGI à l'autre.

³ Des débats ont cours parmi les professionnels pour s'accorder sur la définition du substantif « transsexuel ». Il désignerait des individus qui seraient des transsexuels « vrais » ou « primaires » (les seuls qu'on accepterait d'opérer), à distinguer des transsexuels « secondaires » (faux ?). Certains vont plus loin dans la distinction et l'utilisent pour désigner des individus qui se sont fait opérer, et qui ont donc franchi le pas d'un sexe à l'autre, ou plus largement des candidats à la réassignation médicale du sexe. Les individus que je qualifie ici de transsexuels ont terminé, ou quasiment terminé, le processus de réassignation sexuelle. Cela ne correspond pas à une volonté de trancher dans le débat de spécialistes mais tient à la réalité de mon terrain d'observation qui se limite au changement de prénom à l'Etat civil (qui n'est possible, dans la majorité des Tribunaux de Grande Instance français, que pour les individus qui sont engagés dans le processus médical).

⁴ Colette Chiland reprend la notion de franchissement de la barrière entre les sexes de l'ouvrage de Georgina Turtle paru en 1963, *Over the Sex Border*. Chiland 2003.

⁵ Robert Stoller parle de « croyance fixe d'appartenir à l'autre sexe ». Stoller 1989.

type psychologique et psychanalytique⁶. Certaines, optant pour des positions tranchées dans un débat qu'elles ré-ouvrent à propos du traitement médico-chirurgical du transsexualisme, ont une portée au-delà de leur discipline⁷. Enfin les sciences humaines et sociales se sont aussi emparées de cette problématique pour s'interroger sur les catégories de *transsexuels* et de *transgenres* et leur histoire⁸, analyser le processus socio-médical de réassignation sexuelle⁹, décrire l'expérience biographique des transsexuels¹⁰.

Le transsexualisme pose une question centrale à l'individu et, du même coup, à l'ethnologue : comment changer tout en restant soi-même ? En d'autres termes, comment les transsexuels gèrent-ils leur réassignation et les changements qu'elle produit tout en préservant la permanence de leur sentiment de soi ? Sur cette question, les usages des transsexuels autour de leur prénom offrent un éclairage intéressant. Les manipulations qu'ils opèrent sur leur prénom mettent en évidence des stratégies individuelles qui oscillent entre le besoin de rupture avec leur état antérieur et l'impérieuse nécessité de préserver la continuité de leur représentation de soi.

Les témoignages que j'ai utilisés pour mener cette réflexion sur le changement de prénom et de sexe à l'Etat civil ont bien évidemment été produits par des personnes qui ont suivi ou qui suivaient au moment de leur récit un processus de réassignation sexuelle. Ce travail ne prétend pas aboutir à une analyse valable pour tous et encore moins pour les *transgenres* qui refusent la réassignation chirurgicale du sexe¹¹.

⁶ Cela ne va pas sans rappeler le traitement social de l'homosexualité dans les sociétés occidentales, notamment en France, qui, jusqu'à une période très récente, a été l'apanage des disciplines médico-psychologiques. Katz 1995.

⁷ Chiland 2003 et 1997.

⁸ L'ouvrage de Pierre-Henri Castel est en ce domaine une référence importante. D'autres travaux ont cependant vu le jour, sur la base de méthodes de recueil des données sociologiques et ethnographiques. Voir entre autres, pour la France : Sengenès 2004 et Krikorian 2002.

⁹ Hérault Laurence 2004 et Pierrat 2003.

¹⁰ Devor 1998.

¹¹ Toutes les personnes qui peuvent se qualifier elles-mêmes de transsexuel(le)s ne suivent pas ce processus, parce qu'elles refusent de subir ce long parcours médico-juridique, parce qu'elles ne souhaitent pas avoir à justifier de leur demande de réassignation sexuelle, parce qu'elles ne veulent pas se soumettre à l'expertise médicale, parce qu'elles ne souhaitent pas changer leur sexe par la voie de la médecine. Ces personnes que l'on peut qualifier, pour reprendre une appellation plus générale et politique, de *transgenres*, échappent par conséquent à cette enquête sur le changement de sexe et de prénom à l'Etat civil. Sébastien Sengenès s'est attaché à montrer comment est construite l'identité collective transgenre et Gaëlle Krikorian s'est interrogée sur les catégories, parfois floues, de transsexuels, travestis et *transgendres*. Voir Sengenès 2003 et Krikorian 2002.

En tout six individus ont témoigné dans le cadre d'entretiens en face à face, parmi lesquels deux transsexuels H-F et quatre transsexuels F-H¹². Par ailleurs, je me suis appuyé sur des récits autobiographiques trouvés sur internet et de courts témoignages confiés à des sites internet spécialisés. Sur les vingt-quatre sites internet consultés, vingt trois ont été créés par des transsexuels H-F¹³. Cette enquête a permis le recueil de matériaux divers, qui n'ont pas toujours un rapport direct avec les questions relatives à l'état civil des personnes transsexuelles, mais qui favorisent une compréhension plus large du phénomène de transsexualisme.

Changer tout en restant soi-même.

Dans le contexte contemporain où il est censé individualiser la personne qui le porte, le prénom est un vecteur majeur de « l'identité propre »¹⁴. D'autant plus qu'il est le terme d'adresse utilisé par l'entourage¹⁵. Un peu comme s'il condensait en lui-même toute la personne. Aussi peut-on imaginer le trouble ressenti par des personnes qui portent un prénom conforme à leur sexe biologique mais se sentent appartenir à l'autre sexe.

Les problèmes posés par un prénom lié au sexe de naissance et par le choix d'un nouveau prénom plus conforme au sentiment de soi ne sont en général traités que comme des épiphénomènes du changement de sexe sur le plan physiologique et à l'Etat civil. Pourtant cette question est centrale à plus d'un titre. D'une part les témoignages montrent clairement que le prénom reçu à la naissance cristallise bien souvent tout le mal-être des transsexuels mais nous y reviendrons. Il est crucial pour eux de se choisir un nouveau prénom qui ne vient pas contredire le sexe auquel ils se sentent appartenir. D'autre part, tout le long du processus de transsexualisation, les professionnels encouragent la personne transsexuelle à adopter un

¹² Les expressions « transsexuel H-F » et « transsexuel F-H » précisent le sens de la réassignation sexuelle (vers le sexe féminin, F ou vers le sexe masculin, M).

¹³ Il semble à ce propos qu'il y ait de fortes spécificités selon qu'il s'agit de transsexuels devenus femmes ou de transsexuels devenus hommes. Qu'il s'agisse de témoignages publiés sur des sites internet personnels ou de récits publiés sur des sites collectifs, les textes sont quasiment tous produits par des transsexuels H-F. Et lorsqu'on trouve des récits autobiographiques de transsexuels F-H, ils sont généralement moins diserts. C'est là un point particulièrement intéressant sur lequel il conviendrait de s'interroger ; ces transsexuels H-F mettent-ils en œuvre un processus de production autobiographique qui serait plutôt féminin ?

¹⁴ Zonabend 1984 : 23.

¹⁵ Dans son ouvrage sur *La Signature*, Béatrice Fraenkel nous rappelle que la signature s'est inscrite à l'époque contemporaine dans le mouvement qui a amené « l'idée d'une destinée individuelle » à remplacer « celle d'une destinée familiale ». Nous pouvons élargir cette réflexion au statut du prénom. Fraenkel 1999.

comportement psychosocial conforme au sexe dont elle se réclame, à faire part à son entourage de son intention de changer de sexe et à adopter les atours stéréotypés attribués communément à l'un ou l'autre sexe. Tout cela afin que le caractère véritable de son transsexualisme ne fasse aucun doute. Il est évident qu'elle doit alors, si elle ne l'a déjà fait, choisir un prénom compatible avec sa nouvelle image. Sur son site internet, Claire en témoigne : sur les conseils de son avocat, elle a réuni des attestations sur l'honneur confirmant que Claire était son prénom usuel, des courriers et des messages électroniques adressés à ce prénom¹⁶. De cette capacité à adopter l'apparence, les attitudes de l'autre sexe et à endosser au regard des autres sa nouvelle identité sexuée, dépend la poursuite du périple médical et juridique¹⁷.

Les personnes transsexuelles mettent en œuvre des stratégies qui leur permettent de rester elle-mêmes tout en changeant. Ces stratégies sont d'abord perceptibles dans l'élaboration d'un discours qui conserve dans les grandes lignes la même trame d'un témoignage à l'autre : le récit d'une histoire linéaire et très stéréotypée, qui commence souvent par leur naissance et se termine avec le changement d'état civil¹⁸. Elles sont prises en réalité entre deux feux : d'une part l'évidence qui s'impose à elles de reconnaître le caractère déterminant du processus de transsexualisation, d'autre part la nécessité d'affirmer haut et fort qu'elles ont toujours appartenu à ce sexe qu'on leur a enfin attribué. Les modifications opérées sur leur corps et sur leur état civil sont bien souvent présentées comme constituant une libération, ou une « *re-naissance* ». Mais dans le même temps, les personnes qui témoignent cherchent à nuancer la révolution que semble opérer dans leur vie l'acte chirurgical. Andréa (Bruno) écrit

¹⁶ Sur son site internet consulté en octobre 2003, Claire livre un long récit autobiographique. On y découvre qu'elle a réussi à faire aboutir sa demande de changement de prénom, alors même que le processus médical n'était pas terminé. Dans la mesure où ils sont rendus publics sur internet, les prénoms des personnes qui y témoignent ne sont pas changés. On ne connaît le plus souvent pas le prénom de naissance des personnes qui témoignent sur internet.

¹⁷ David Michels montre dans sa contribution le rôle que joue encore dans certains Tribunaux de Grande Instance l'enquête sociale que le magistrat demande dans une première décision. On apprend également que lorsque certains TGI ne formulent pas cette demande, on trouve dans le dossier de plaidoirie des avocats une série d'attestations de proches des personnes transsexuelles et le texte même de l'assignation rédigée par l'avocat qui, véritable condensé de la vie du transsexuel, doit montrer « la traçabilité du syndrome et son irrésistibilité ».

¹⁸ Ces discours très stéréotypés s'expliquent par le fait que tout au long de leur parcours, les transsexuels doivent, en de multiples occasions, raconter leur vie. Maintes fois répétés, les moments et les anecdotes jugés significatifs deviennent incontournables. Récurrents dans chaque histoire, ils participent à prouver que l'on est en présence d'un transsexualisme véritable. Aidés en cela par les conseils de leurs aînés dans des associations ou sur les nombreux sites internet qui fournissent de véritables modes d'emploi du processus de réassignation, les transsexuels construisent des histoires qui pour beaucoup se ressemblent. David Michels s'intéresse dans sa contribution à l'aspect stéréotypé des écrits présents dans les dossiers d'avocat qu'il analyse.

qu'à ses yeux elle n'a pas changé de sexe mais que le chirurgien lui a simplement redonné son sexe d'appartenance¹⁹. Et lorsqu'elle évoque la rectification de son acte de naissance qui suit la décision de justice, elle écrit : « *Bruno n'avait jamais existé. Une petite fille du nom d'Andréa était née à Paris le 07 mars 1966, voilà tout !* »

Pourquoi changer de prénom ?

Ou encore « en changeant de [prénom] que veut-on et que peut-on changer ?²⁰ » Le prénom de naissance rappelle au transsexuel, chaque fois qu'il est prononcé, qu'il appartient à un sexe biologique dont il veut se défaire. Parce qu'il marque la plupart du temps l'appartenance à un sexe qui n'est pas celui auquel il pressentira appartenir, le prénom que les parents ont choisi à la naissance de leur enfant ne remplit pas son rôle de vecteur d'identité²¹. Il cristallise tout ce que le transsexuel rejette. Pour ce qui est des attributs sexuels, il est possible de les cacher, même lorsqu'on est une fille : un bandage serré qui a fini par marquer véritablement sa poitrine et des vêtements amples ont longtemps permis à Camille (Sylvie), lorsqu'il était *une adolescente*, de se faire passer pour un garçon. Au-delà de la difficulté évidente à vivre dans un corps dont ils ont le sentiment qu'il n'est pas le leur, la gestion d'un prénom perçu lui aussi comme étranger pose bien des problèmes aux transsexuels. Camille raconte au cours de notre entretien une anecdote que lui a relaté sa grand-mère lorsqu'elle a appris son transsexualisme : un jour, à la sortie de l'école, Camille, alors âgée de 5 ans, lui a demandé pourquoi ses camarades l'appelaient Sylvie. Sa grand-mère lui a répondu que c'était son prénom, qu'elle s'appelait comme cela, ce à quoi la petite fille a objecté que non, elle s'appelait Philippe.

Ce sentiment d'étrangeté éprouvé parfois très tôt dans l'enfance ne fait que se renforcer au moment de la puberté et durant la transsexualisation. Avant même de subir les opérations chirurgicales nécessaires à leur réassignation sexuelle, les transsexuels se voient prescrire un

¹⁹ Andréa a publié son ouvrage *Carnet de bord d'un steward devenu hôtesse de l'air* en 2001, a participé pour la promotion de son ouvrage à des émissions de télévision et a été le sujet d'un documentaire télévisé. Elle a par ailleurs publié quelques pages de témoignage et des photographies sur internet. Etant à ce titre devenu un personnage public, son prénom n'a pas été modifié pour cet article. <http://ai.eecs.umich.edu/people/conway/TSuccesses/AndreaColiaux.html>. Site consulté en novembre 2005.

²⁰ Lapiere 1995 : 274.

²¹ On peut faire le parallèle entre le prénom de naissance des transsexuels et le patronyme de ceux qui souhaitent en changer, auxquels se sont entre autres intéressés Nicole Lapiere et François Masure. Les deux constituent une « marque, un stigmat ». Voir Lapiere 1995 : 13 et la contribution de François Masure à cet ouvrage.

traitement hormonal qui favorise l'apparition de caractères physiques propres au nouveau sexe. Dès lors, les praticiens attendent d'eux qu'ils commencent à se présenter au regard des autres sous l'apparence de ce sexe. Ils conservent néanmoins à ce moment-là leur sexe et leur prénom de naissance. Nous imaginons les problèmes qu'ils peuvent rencontrer dans leur vie sociale pendant cette longue période. Les personnes interviewées, dont aucune n'a changé de prénom avant le terme du processus, témoignent toutes des situations embarrassantes et parfois humiliantes qu'elles ont dû affronter. Les anecdotes racontées par Camille et Simon (Valérie), au sujet des démarches administratives ou des actes quotidiens qui requièrent la justification de leur identité dans des lieux publics, sont particulièrement évocatrices. Ils ont fini par mandater systématiquement un proche pour accomplir ces formalités. De même, tout le temps de sa prise en charge, Pauline (Paul) n'a pas pu recevoir directement dans sa boîte aux lettres les courriers qui étaient libellés à son prénom officiel, *Paul*. Elle explique qu'elle ne pouvait tout de même pas écrire *Paul* sur sa boîte aux lettres, alors qu'elle avait l'apparence d'une femme ; qu'auraient dit les voisins ? Aujourd'hui, Pauline peut enfin recevoir son courrier sans problème. Puis nombreux sont ceux à témoigner de leur difficulté à s'insérer sur le marché de l'emploi pendant la période de transition. Il leur est difficile de se présenter devant un employeur auprès duquel ils doivent produire leurs papiers (papiers d'identité, diplômes, carte d'assuré social...) mentionnant un prénom et un sexe en contradiction avec leur apparence physique. Les cas de Bénédicte (Charles), informaticienne, et de Camille, éducateur, sont à cet égard assez exceptionnels. Leur employeur a en effet accepté sans difficulté leur situation. Dans le cas de Bénédicte il est allé jusqu'à l'encourager à venir travailler habillée en femme et à la présenter à ses clients sous son prénom d'adoption.

L'adoption du comportement psycho-social prêté au nouveau sexe désiré vient évidemment renforcer l'incongruité du prénom de naissance, qui *trahit* en quelque sorte le transsexualisme. Dans les cas où les transsexuels ne se voient pas accorder un changement de prénom avant que le processus médical n'arrive à son terme, le prénom de naissance devient un élément stigmatisant. Il dévoile alors le processus de changement de sexe qui reste socialement perçu comme une « tare du caractère »²². Voilà un renversement intéressant. Jusqu'au moment où l'individu entame le processus de transsexualisation, et tant que la

²² Goffman définit trois types de stigmates, parmi lesquels des « tares du caractère qui, aux yeux d'autrui, prennent l'aspect d'un manque de volonté, de passions irrépressibles ou antinaturelles, de croyances égarées et rigides, de malhonnêteté ». Goffman 1996 : 14.

présentation de soi reste ancrée du côté du sexe de naissance, le prénom de naissance le rattache à la *normalité*²³. Du jour où le processus est bien engagé, où le corps commence à changer, et où le comportement psycho-social évolue, c'est *l'anormalité* que trahit le prénom.

Le rejet du prénom de naissance se manifeste parfois assez violemment. Alors qu'il est en fin de parcours, Kevin laisse entrevoir la difficulté qu'il a encore aujourd'hui à vivre avec son ancien statut²⁴. La première phrase de son récit, « *je paye le dernier bordereau d'impôt au nom de l'autre ce mois-ci* », nous montre à quel point il a ressenti une césure forte entre l'identité que lui a conféré son prénom de naissance, et son identité profonde qui a été reconnue sur le plan juridique et social au terme du processus de réassignation sexuelle. Cette dualité trouve son expression la plus forte dans l'opposition entre son prénom de naissance et celui qu'il s'est choisi. Si la relation avec son statut passé est aujourd'hui plus sereine, il manifeste très nettement sa volonté de le mettre à distance. « *Je respecte beaucoup plus l'autre maintenant. Avant je ne pouvais pas voir son nom sur une enveloppe. C'était la guerre. Maintenant je n'ai plus de problème. Je n'aime simplement pas entendre son prénom dans la bouche de quelqu'un d'autre que moi : ça me fait mal à la peau.* » De la même manière qu'il s'est débarrassé de toutes les photographies témoignant de son ancienne existence, il aimerait oublier définitivement qu'il a porté un autre prénom. Il souhaite pourtant garder trace de son passé en conservant son passeport périmé. Malgré toutes les difficultés que Kevin a rencontrées, et sans doute parce qu'elles sont maintenant derrière lui, une nouvelle et impérieuse nécessité s'impose à lui de conserver l'intégrité de son histoire. Son ancien passeport devient la dernière trace de son premier état civil. Cet « objet pour soi »²⁵ est avec la carte d'identité un des papiers qui constituent une trace écrite de la part la plus intime des transsexuels. Tirillés entre la nécessité d'effacer toute leur histoire « dans le sexe dont (ils étaient) malades »²⁶ et le sentiment que cette histoire est aussi constitutive de leur identité, les transsexuels tantôt renient, tantôt conservent les traces de leur trajectoire, gérant parfois dans la contradiction un passé encombrant.

²³ Normalité, que l'on peut définir à la manière de Goffman, comme le caractère de ce qui ne diverge pas des normes sociales. Goffman, 1996 : 15.

²⁴ <http://www.dysphorie.ch/Pages/temoignage.htm>. Site suisse consulté en juillet 2005. Kevin a terminé le processus médical de réassignation. Au moment où il écrit son récit, il vient de se voir accorder son changement d'état civil.

²⁵ Le passeport est ainsi qualifié par Véronique Moulinié dans sa contribution.

²⁶ Castel 2003 : 100.

Le choix d'un nouveau prénom.

Les transsexuels, pour lesquels le prénom de naissance exprime une identité qui n'est pas la leur, puisqu'il les « classe »²⁷ dans le sexe auquel, selon eux, ils n'appartiennent pas, cherchent à s'attribuer un nouveau prénom. Il n'est pas rare qu'ils en choisissent un dès l'adolescence, qui restera plus ou moins secret. Ce prénom peut être porté le temps du processus de réassignation ; mais il peut également être celui que l'individu choisira de porter définitivement.

Un prénom de transition.

Aujourd'hui Camille (Sylvie) raconte qu'à l'adolescence ses « *rare amis ont compris [...] et ont définitivement cessé de [l']appeler par [son] prénom d'origine et de [lui] parler au féminin* ». Ils l'ont alors appelé *Camille*, tel qu'il aimait se présenter. Il a enfin eu l'impression que l'on s'adressait ainsi à lui et non à son « *enveloppe corporelle* ». On peut s'interroger sur les raisons qui l'ont poussé à choisir un prénom mixte plutôt qu'un prénom typiquement masculin²⁸. Il a porté ce prénom bien avant sa première consultation chez un psychologue, avant même d'avoir pu mettre des mots sur le malaise qu'il ressentait. Il n'avait pas encore acquis la certitude d'être transsexuel : sans doute ce prénom a-t-il présenté l'avantage de ne pas le faire basculer irrémédiablement dans l'autre sexe, et de laisser planer le doute quant à son identité sexuée. Par ailleurs s'il avait eu recours à un prénom d'usage nettement ancré du côté masculin, il aurait sans doute dû s'en expliquer.

Jeanne (Jean) s'est quant à elle attribuée un nouveau prénom vers l'âge de douze ans. On découvre cependant dans son récit qu'elle s'est alors choisi un prénom féminin, *Maitena*, qu'elle a longtemps tenu secret. Il s'est imposé à elle lorsqu'elle a découvert dans les placards de sa mère un postiche de cheveux longs qu'elle a longtemps porté, lorsqu'elle était seule, devant le miroir. Samantha (Christian) a elle aussi mené pendant longtemps une sorte de

²⁷ « On ne nomme donc jamais : on classe l'autre si le nom qu'on lui donne est fonction des caractères qu'il a [...] ». Lévi-Strauss 1962 : 240.

²⁸ Un prénom homophone et homographe. Duchesne 2005 : 143.

double vie. Dans le récit qu'elle a confié au responsable d'un site internet, nous apprenons qu'elle aussi s'est attribuée vers l'âge de quatorze ans un prénom secret, *Samantha*, porté par sa correspondante anglaise et qu'elle a plus tard choisi de conserver²⁹.

Ces exemples soulignent combien la conviction d'un transsexuel d'appartenir à l'autre sexe ne commence pas avec le processus de transsexualisation mais bien avant, s'accroissant avec l'adolescence. Jeanne et Samantha témoignent toutes deux d'une expérience intime et ancienne du travestissement. Elles ont mené pendant longtemps une double vie : elles s'efforçaient de mener une vie sociale aussi conforme que possible à l'idée que l'on se fait d'un comportement masculin, puis dans la solitude, elles s'inventaient une vie imaginaire où elles pouvaient être la fille qu'elle souhaitaient être. « *De là naquit ma sœur jumelle imaginaire qui vivait à Tahiti. Certains jours Jean vivait et certains jours, Maitena était là* », écrit Jeanne.

Alors que Samantha a conservé le prénom qu'elle avait choisi à quatorze ans, le prénom que Jeanne s'était inventé n'est pas celui qu'elle a retenu lorsqu'elle a pu modifier son état civil. Plutôt que de garder le prénom de cette sœur imaginaire, qui a sans doute été tenu trop longtemps secret pour être un jour révélé, elle a préféré féminiser son prénom de naissance.

Le choix d'un nouveau prénom dès l'adolescence, véritable terme d'adresse ou prénom gardé secret, constitue pour certains un élément nécessaire pour commencer à vivre leur véritable identité. Comme peut l'être l'adoption de vêtements féminins dans l'intimité, ou à l'inverse le port, au quotidien, de tenues dites unisexes qui, associées à une coupe de cheveux et à des manières perçues comme masculines, revêtent un caractère plus masculin. Autant de dispositifs qui permettent aux jeunes transsexuels de supporter l'obligation qu'ils ont intégrée de se conformer à des modèles masculins ou féminins rigides. Ce prénom peut avoir un caractère provisoire mais peut être également conservé.

Le choix d'un prénom définitif : entre rupture et continuité.

Entre le souhait de rompre avec un passé douloureux fondé sur une « *erreur de casting* »³⁰ comme certains l'appellent et le besoin de préserver l'unité de soi, les transsexuels opèrent un

²⁹ <http://www.st67.org/>. Site consulté en juillet 2005.

³⁰ L'idée selon laquelle leur sexe à la naissance constitue une « *erreur de la nature* » se retrouve dans le discours de tous les transsexuels. Un sentiment qui se construit peu à peu tout au long de leur vie jusqu'à devenir une

choix. Il s'agit de choisir le prénom qui sera le mieux à même de « signifier »³¹ leur identité propre.

Sur un site internet, Marine-Olivia (Olivier) répond aux questions d'un internaute sur le choix de ce prénom composé³². Une partie des raisons qui l'ont poussée à le choisir sont les mêmes que celles des parents qui choisissent aujourd'hui un prénom pour leur enfant : elle souhaitait un prénom unique et qui concentre les qualités qu'elle juge être siennes. *Marine*, un prénom qu'elle rapproche du nom des premières hormones qu'on lui a prescrites (Premarin®), évoque pour elle le changement, le mouvement, une manière de mettre en symbole son parcours. *Olivia*, forme féminisée de son prénom de naissance, est une manière de se ré-appropriier une période de sa vie qu'elle ne « *souhaite pas effacer* ». Marine-Olivia construit ainsi un prénom aux vertus esthétiques, qui sonne bien à l'oreille, qu'elle espère unique et dont elle souhaite qu'il reflète fidèlement son identité³³. Désireuse de se « *souvenir d'où (elle) vient* », Marine-Olivia inscrit son choix dans une continuité avec sa vie d'autrefois.

Un principe de continuité que l'on retrouve pour Simon (Pascale). Ce n'est qu'assez tard, à partir de 26-27 ans, alors qu'il avait entamé le processus de transsexualisation, qu'il a masculinisé son prénom (*Pascale* est d'abord devenu *Pascal*)³⁴. Il suivait des études supérieures dans une petite unité de formation, où il était bien entendu inscrit sous son prénom de naissance. Passant aux yeux de tous pour un homme, il se faisait appeler *Pascal*, sans que cela pose problème puisque *Pascale* pouvait également s'entendre *Pascal*. Dans ce contexte il concevait mal que son prénom de naissance figure sur les listes d'affichage et dévoile aux yeux de tous son transsexualisme. Après avoir parlé de sa transsexualisation aux responsables de la formation, il a demandé que son prénom de naissance soit masculinisé. L'administration universitaire a accepté pour ce qui était des documents internes à l'institution. Ainsi, Pascal a obtenu un premier changement de prénom qui a un caractère semi-officiel puisqu'on lui a reconnu la possibilité d'en faire usage au sein de l'unité de

certitude au moment où ils découvrent ce qu'est véritablement le transsexualisme. C'est alors qu'ils apprennent que la médecine peut « *rectifier l'erreur de la nature* », pour reprendre les mots d'Andréa.

³¹ Lévi-Strauss 1962 : 242.

³² <http://www.info-trans.net/MarineOlivia>. Site consulté en juillet 2005.

³³ Le prénom est souvent choisi dans la France contemporaine, dans le corpus des prénoms traditionnels ou dans d'autres cultures à des fins esthétiques. On le souhaite unique et propre à l'identité de chacun. D'ailleurs la loi du 8 janvier 1993 permet aux parents de choisir quasi librement le prénom de leur choix. Besnard et Grange 1993.

³⁴ Avant sa réassignation, Simon a pour prénom officiel sur son état civil, *Pascale*, et choisit pour prénom d'usage, *Pascal*, qui, nous le verrons, deviendra son deuxième prénom sur son acte de naissance corrigé.

formation. Si sur les formulaires administratifs et sur ses papiers d'identité il restait *Pascale*, il avait accompli, certes dans un cadre restreint, la moitié du chemin. Il a pu pendant quelques années se présenter comme un homme. Les apparences étaient sauvées.

Quelques années plus tard, au moment où nous nous entretenons, Simon est à la dernière étape du processus de transsexualisation puisqu'il attend la décision de rectification de son état civil. Il n'a pas choisi de garder *Pascal* comme premier prénom : est-ce parce qu'il était trop proche de son prénom de naissance ? Cependant le souci de la continuité n'a pas été étranger à son choix comme le montrent les circonstances. Au retour d'une consultation médicale, alors qu'il était en automobile avec ses parents et son frère, Simon a sollicité leur aide pour trouver un nouveau prénom. Il en a d'abord proposé quelques uns, sa famille en a fait autant puis chaque prénom a fait l'objet d'un vote à main levée. Mais Simon dit que c'est en réalité sa mère qui a véritablement choisi. Il a décidé de conserver, comme second prénom, celui sous lequel il était connu depuis plusieurs années, *Pascal*, qui dans certains contextes est resté son prénom d'usage. Cela lui a épargné bien des explications à ses collègues, à ses neveux et à ses nièces.

Si à première vue Pauline (Paul) a inscrit elle aussi le choix de son prénom dans une logique de continuité, elle a en réalité mis en œuvre une stratégie plus complexe. À sa naissance, ses parents avaient accolé les deux prénoms de ses parrains avec un trait d'union, formant ainsi un deuxième prénom composé : *Jean-Yves*. Afin de respecter une certaine continuité et de garder sur son acte d'état civil ce lien l'unissant à ses parrains, ces prénoms auraient pu devenir *Jeanne* et *Yvette*. Cependant lorsqu'ils ont appris son transsexualisme, ses parrains l'ont rejetée. Pauline en a beaucoup souffert et n'a pas souhaité garder leurs prénoms. Elle a choisi de remplacer le prénom composé *Jean-Yves*, par le prénom *Marie*. Puis, parce qu'elle est née le 25 décembre, son troisième prénom était *Noël*. Elle l'a conservé en le féminisant. Même si elle n'a pas gardé de très bons rapports avec ses deux parents, qui ont eu bien du mal à accepter le fait que leur fils était une fille, elle a souhaité garder un lien avec son passé et avec son identité familiale. Comme elle l'a fait pour son troisième prénom, elle a choisi de féminiser le premier prénom que ses parents lui avaient donné à sa naissance : *Paul* est devenu *Pauline*. Elle s'appelle donc aujourd'hui *Pauline Marie Noëlle*, en lieu et place de *Paul Jean-Yves Noël*. Finalement, grâce à la possibilité qui lui était offerte de s'attribuer trois prénoms, Pauline a réussi à mettre en œuvre dans le processus de sa propre dénomination à la

fois une stratégie de rupture envers ses parrains et une stratégie de continuité avec son identité sociale première.

Les raisons qui président au choix des prénoms sont difficiles à identifier. Sans doute les influences sont-elles les mêmes que celles qui s'opèrent lorsque des parents choisissent le prénom de leur enfant : le goût pour une sonorité, nous l'avons déjà évoqué, la mode, ou la tradition familiale³⁵. Une tradition familiale qui n'est pas étrangère au choix que François a fait lorsqu'il a demandé la modification de son état civil. François (Céline), qui ne pouvait pas masculiniser son prénom de naissance, a choisi d'adjoindre à son nouveau prénom, deux autres prénoms, *Célestin* et *Marcel*, aux accents anciens et désuets. Célestin et Marcel étaient les prénoms de ses grand-pères. Il a mis ainsi en œuvre une logique qui n'avait pas même été animée par ses parents au moment de sa naissance, puisqu'ils ne lui avaient donné qu'un seul prénom, sans lien avec un héritage familial. Choissant de porter également les prénoms de ses grand-pères, François anime à rebours et sans le savoir, une logique ancienne, celle de la transmission lignagère.

Dans leurs travaux sur les sociétés européennes occidentales, Christiane Klapisch-Zuber et Agnès Fine ont en effet montré que le prénom était souvent hérité d'un parrain, d'une marraine, ou d'un aïeul, matérialisant ainsi la solidarité inter-générationnelle³⁶. Le prénom a donc pour fonction d'identifier chaque individu au sein du groupe familial et pour être plus précis, au sein d'une même génération. Le choix de ces prénoms dans l'histoire familiale est une illustration parmi d'autres de la volonté de certains transsexuels, non seulement de construire leur parcours dans la continuité, mais également d'inscrire leur nouvelle identité dans la lignée.

A des degrés divers, un certain nombre de personnes transsexuelles inscrivent leur réassignation sexuelle dans un continuum. Choisir de porter une version féminisée ou masculinisée de leur prénom de naissance, ou s'attribuer des prénoms déjà portés par leurs aînés est un moyen pour eux de prendre toute leur place au sein de leur famille, avec leur nouvelle identité.

³⁵ Besnard, Grange 1993.

³⁶ Klapisch-Zuber 1980 et Fine 1987.

Quelles que soient la forme du prénom retenu et les circonstances de son choix, son adoption, entérinée par la décision du magistrat marque véritablement le début d'une « *nouvelle vie* ». La récurrence dans les témoignages des évocations de la naissance et des termes *nouvelle vie*, *re-naissance* est à ce titre particulièrement frappante.

Une rhétorique de la naissance.

Il arrive parfois que les transsexuels qui témoignent situent leur *re-naissance* ou leur *seconde naissance* avant l'aboutissement de la réassignation. Mark Rees, auteur d'une autobiographie et d'articles, « *commence à vivre* » lorsqu'à l'âge de 28 ans, il débute son traitement hormonal et sort enfin de sa dépression³⁷. Pour Margot, qui témoigne sur internet, c'est le jour où elle a fait ce qu'elle appelle son « *coming-out* » auprès de ses parents³⁸ : « *Alexandre est né un beau jour de _ 1979 à _ . Mais moi, Margot, je suis née il y peu : le dimanche _ avril 200_* ».

Dans certains cas, le moment retenu pour la *re-naissance* est un moment fort du suivi médical : les opérations chirurgicales. Marine donne à son témoignage sur internet le titre suivant : « *Je suis née il y a 4 ans* ». Elle précise plus loin que « *cela fait 4 ans que Marine a été opérée* »³⁹. De même, François (Céline) termine son récit en écrivant : « *C'est après ces sept longues opérations que je peux enfin me construire. Un renouveau s'offre à moi. Une seconde naissance.* »

Dans son témoignage sur internet, Andréa retient deux événements clés pour marquer sa double *re-naissance* : sa vaginoplastie⁴⁰, puis le jour où le magistrat a permis la rectification de son état civil : « *Bruno n'avait jamais existé. Une petite fille du nom d'Andréa était née à Paris le 07 mars 1966, voilà tout !* »

³⁷ « My consultant agreed and prescribed methyl testosterone. I knew that the process would be long and arduous, but once I'd taken the hormone the depression which had hung over me since puberty lifted. I felt a new person, both mentally and physically. At the age of 28 I was about to start living » . Rees 1996.

³⁸ L'expression « *coming-out* », elle-même contraction de l'expression « *coming out of the closet* » (sortir du placard) est habituellement utilisée pour désigner la révélation par un individu de son homosexualité. <http://www.sts67.org/supportTransgenreStrasbourg>. Site consulté en juillet 2005.

³⁹ <http://www.dysphorie.ch/Pages/Temoignage.htm>. Site consulté en juillet 2005.

⁴⁰ Andréa écrit à propos des moments qui précèdent l'intervention chirurgicale : « *c'est l'heure mon garçon.... et à midi, te revoilà dans ta chambre, jeune fille* ».

En effet le moment fondateur pour les personnes réassignées est le plus souvent celui de la rectification de leur acte de naissance⁴¹. Le changement d'identité sociale, qui fait suite au jugement et qui clôt la réassignation sexuelle, est d'une importance telle que certains éprouvent le besoin de lui donner un prolongement et une expression particulière. Il constitue un événement qu'ils souhaitent ritualiser. Après son changement d'état civil, Bénédicte a ainsi envoyé à son entourage, jusqu'au propriétaire de son appartement, un faire-part de naissance décoré d'angelots et d'arabesques. C'est une pratique mise en œuvre par de nombreux transsexuels comme en témoignent les faire-parts publiés sur des sites internet et dans des bulletins associatifs⁴².

Ce ne sont pas des faire-parts de naissance que François a envoyé, mais des dizaines de cartons d'invitation à son « *baptême* », mot qu'il a utilisé au cours de notre entretien. Lorsqu'il a obtenu sa nouvelle carte d'identité, François a décidé de convier sa famille et ses proches à une grande fête. Celle-ci s'est déroulée dans le village de ses parents, dans la salle louée pour l'occasion. Au centre de cette célébration il y avait certes François et sa compagne, mais surtout sa nouvelle carte d'identité dupliquée en format géant et trônant sur un chevalet. La mise en scène solennelle signifiant à tous son changement de prénom et de sexe. Véronique Moulinié nous dit que la carte d'identité « ne dit rien de plus que ce que tout le monde sait : nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance » ... et le sexe pourrait-on ajouter⁴³. Néanmoins, pour les transsexuels qui ne sont pas au terme du processus de réassignation, il en est autrement. Le prénom et le sexe figurant sur leur carte d'identité disent dans leur cas plus que ce que tout le monde sait : ils viennent contredire la présentation de soi. Alors qu'il aurait pu choisir d'agrandir la décision du tribunal ou un extrait d'acte de naissance, François donne à voir à tous ses invités sa nouvelle carte d'identité. Cette démonstration constitue sans doute pour lui une manière de prendre une revanche, en souvenir de toutes ces occasions où il avait dû exhiber une carte peu fidèle à sa propre représentation de soi. Si les transsexuels souhaitent ardemment la rectification de leur état civil, c'est pour que leurs papiers soient conformes à leur identité.

⁴¹ On ne rédige pas un nouvel acte de naissance comme c'est le cas pour l'adoption plénière. Le changement de sexe par décision du magistrat fait l'objet d'une inscription marginale. L'acte original d'état civil garde donc une trace écrite de l'état antérieur.

⁴² Certains sont reproduits en illustration de l'article de Laurence Hérault. Hérault 2004 : 101

⁴³ Voir la contribution de Véronique Moulinié au présent ouvrage.

Les travaux ethnologiques sur les rituels de naissance éclairent le sens que François, Bénédicte et certains autres donnent à cette publicité autour de leur passage à l'autre sexe. Sans se livrer à des sur-interprétations, on peut dire qu'il s'agit pour eux non seulement d'assumer leur nouvelle identité mais aussi de *re-naître* à leur entourage et au monde social. Et le choix d'un nouveau prénom, qui participe à la « production » de l'identité⁴⁴ prend évidemment toute sa place dans cette *re-naiissance*.

Conclusion.

Partie prenante du processus de transsexualisation, le changement de prénom permet aux personnes transsexuelles d'effacer le stigmate que représentait le prénom de naissance et du même coup le « discrédit »⁴⁵ qu'il entraînait. De l'adolescence à l'issue du processus de réassignation, les choix qu'elles opèrent en matière de prénom illustrent leurs tentatives de changer sans pour autant renier leur existence passée. Et dans le but toujours de concilier leur identité profonde avec leur apparence ; apparence sur laquelle se fonde également le magistrat⁴⁶.

Si Nicole Lapierre voit dans le changement de patronyme, la volonté de « subvertir les identifications (...) en creusant l'écart entre le signifiant et le signifié qui lui est accroché »⁴⁷, l'analyse paraît moins pertinente à propos du changement de prénom des personnes qui suivent le processus de transsexualisation. Alors que celles qui, tout en se réclamant du transsexualisme ou plutôt du *transgenderisme*, ne veulent pas suivre ce processus, s'insèrent sans doute dans cette dynamique de subversion, les personnes transsexuelles que j'ai rencontrées n'aspirent qu'à une chose : mener ce qu'elles appellent « *une vie normale* ». Cela passe par un prénom qui signifie leur sexe véritable. Les témoignages vont tous dans le même sens : loin de tout engagement associatif et communautaire, mes informateurs souhaitent mener la vie de « *madame [ou monsieur] tout le monde* »⁴⁸. Camille s'est marié avec sa compagne il y a deux ans, peu de temps après avoir obtenu la rectification de son état civil. Et

⁴⁴ Perouas et al. 1984 : 2.

⁴⁵ Lapierre 1995 : 282.

⁴⁶ Castel 2003 : 102-111.

⁴⁷ Lapierre 1995 : 292.

⁴⁸ Cette expression est employée par Virginie sur son site internet, consulté en février 2005 : <http://virginie.tg.free.fr/sommaire.htm>.

comme n'importe quel autre couple, Camille et son épouse sont fiers de montrer l'album de photographies de leur mariage. Aujourd'hui ils souhaitent fonder une famille. Après s'être adressés à des médecins de CECOS⁴⁹ français qui les ont refoulés, ils ont décidé, pour obtenir une insémination artificielle avec donneur, de se tourner vers une équipe médicale de l'établissement hospitalier belge dans lequel Camille a été opéré. Le projet de François est identique à ceci près, que lui et sa compagne, après s'être mariés, seront candidats à l'adoption. Au-delà de la reconnaissance de leur identité intime, la réassignation sexuelle médicale et surtout la rectification à l'Etat civil de leur sexe et de leur prénom sont le sésame, pour beaucoup de transsexuels, pour l'accès à une vie qu'ils souhaitent la plus « normale » possible. Loin d'être des marginaux, les transsexuels n'aspirent qu'à se conformer aux attentes sociales inhérentes au sexe dont ils se réclament et à prendre toute leur place dans le continuum familial. Certains décident même de tourner définitivement la page : nombre de sites internet créés par des transsexuels ferment une fois le processus achevé. Sur quinze sites que j'avais recensés et enregistrés en 2003, seulement cinq étaient encore actifs début 2005, dont deux appartenaient à des personnes n'ayant pas achevé leur transformation. Beaucoup sont fermés sans explication mais quelques webmasters laissent active une page d'accueil dans laquelle ils expliquent qu'à présent ils peuvent vivre leur vie de femme (ce sont tous des transsexuels H-F) et laisser derrière eux leur passé de transsexuelle⁵⁰. La modification de leur état civil les a fait définitivement basculer dans l'identité sociale qu'elles ont de tout temps désiré. Au final, le traitement social du transsexualisme soutient « la conception euro-américaine d'un genre naturel et inévitable : c'est-à-dire qu'il existe seulement deux sexes, qu'ils sont sacrés et déterminés par les organes génitaux⁵¹ ».

Bibliographie.

BESNARD Philippe, GRANGE Pascal, 1993, « La fin de la diffusion verticale des goûts ? (Prénoms de l'élite et du vulgum) », *L'Année sociologique*, 43, pp. 269-294.

⁴⁹ Centre d'étude et de conservation des œufs et du sperme.

⁵⁰ Cela peut être observé sur la page qui reste active du site internet de Stefany, consulté en juillet 2004 : <http://www.chez.com/stefanyts/index.htm>.

⁵¹ Traduction personnelle de la phrase originale: "Male-to-female transsexual surgery underscores the Euro-American principles of gender there are regarded as natural and inevitable : that is, that there are only two sexes and that these are inviolable and are determined by genitalia". L'expérience d'un terrain même restreint m'incite à élargir le propos de Gilbert Herdt au traitement social (c'est-à-dire juridique, psychologique et chirurgical) tant du transsexualisme H-F que du transsexualisme F-H. Herdt 2003 : 454.

- BROMBERGER Christian, 1982, « Pour une analyse anthropologique des noms de personnes », *Langages*, 66, pp. 103-124.
- CASTEL Pierre-Henri, 2003, *La métamorphose impensable. Essai sur le transsexualisme et l'identité personnelle*, Paris, Gallimard.
- CHILAND Colette, 1997, *Changer de sexe*, Paris, Odile Jacob.
- , 2003, *Le transsexualisme*, PUF, Que sais-je ?
- COLLIAUX Andréa, 2002, *Carnet de bord d'un steward devenu hôtesse de l'air*, Paris, Michel Lafon.
- DEVOR Holly, 1997, *FTM. Female-to Male Transsexuals in Society*, Bloomington, Indiana University Press.
- DUCHESNE Louis, 2005, « Les prénoms mixtes aux XIX^e et XX^e siècles au Canada, en France et aux États-Unis », in Fine Agnès et Ouellette Françoise-Romaine (ed.), *Le Nom dans les sociétés occidentales contemporaines*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, Coll. Les Anthropologiques, pp. 143-161.
- DUPAQUIER Jacques, BIDEAU Alain, DUCREUX Marie-Elisabeth (dir.), 1984, *Le prénom, mode et histoire. Les entretiens de Mahler 1980*, Paris, Editions de l'EHESS.
- EKINS Richard and KING Dave (ed.), *Blending Genders. Social aspects of cross-dressing and sex-changing*, London, New York, Routledge.
- FINE Agnès, 1987, « L'héritage du nom de baptême », *Annales ESC*, 4, pp.853-877.
- GOFFMAN Erving, 1996 (1963), *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Editions de Minuit.
- HERAULT Laurence, 2004, « Constituer des hommes et des femmes : la procédure de transsexualisation », *Terrain*, 42, pp. 95-108.
- HERDT Gilbert, 2003 (1993), *Third Sex, Third Gender. Beyond Sexual dimorphism in Culture and History*, New York, Zone Books.
- HERITIER Françoise, 1977, *L'identité*, Paris, Grasset.
- KATZ Jonathan Ned, 1995, *The invention of heterosexuality*, Plume Penguin.
- KLAPISCH-ZUBER Christiane, 1980, « Le nom refait. La transmission des prénoms à Florence (XIV^e-XVI^e siècles) », *L'Homme*, XX-4.
- KRIKORIAN Gaëlle, 2002, « Les dilemmes du transsexualisme », in Lagrave Rose-Marie, Gestin Agathe, Lépinaud Eléonore, Pruvost Geneviève (dir.), *Dissemblances. Jeux et enjeux du genre*, L'Harmattan, pp. 23-35.
- LAPIERRE Nicole, 1995, *Changer de nom*, Paris, Stock.
- LEVI-STRAUSS Claude, 1962, *La Pensée sauvage*, Paris, Plon.
- PEROUAS Louis, BARRIERE Bernadette, BOUTIER Jean, PEYRONNET Jean-Claude, TRICARD Jean, Groupe Rencontre des historiens du Limousin, 1984, *Léonard, Marie, Jean et les autres. Les prénoms en Limousin depuis un millénaire*, Paris, Editions du CNRS.
- PIERRAT Emmanuel, 2003, « Le transsexuel face à la loi », *Sexologies*, XII-46, pp. 35-37.
- REES Mark, 1996, « Becoming a man. The personal account of a female-to-male transsexual », in Richard Ekins and Dave King (ed.), *Blending Genders. Social aspects of cross-dressing and sex-changing*, London, New York, Routledge, pp. 27-38.
- SENGENES Sébastien, 2004, « D'un genre à l'autre. Identité refusée, identité abandonnée », *Terrain*, 42, pp.81-94.

STOLLER Robert J., 1989 (1985), *Masculin ou féminin?*, Paris, PUF.

TURTLE Georgina, 1963, *Over the sex border*.

VARRO Gabrielle, LESBET Djaffar, 1986, « Le prénom révélateur », in Abou-Sada Georges et Milet Hélène (éd.), *Génération issues de l'immigration*, Paris, Ed. Arcantères

ZONABEND Françoise, 1977, « Pourquoi nommer ? », in Levi-Strauss (ed.), *L'identité*, Grasset, Paris.

—, 1984, « Prénom et identité », in Dupâquier Jacques, Bideau Alain, Ducreux Marie-Elisabeth (dir.), 1984, *Le prénom, mode et histoire. Les entretiens de Mahler* 1980, Paris, édit. de l'EHESS, pp. 23-27.

—, 1994, « Temps et contretemps », in Chalanset Alice, Danziger Claudie (dir.), *Nom, prénom. La règle et le jeu*, Paris, Ed. Autrement, pp. 92-99.